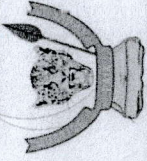


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS  
ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 112/2024

A LA SOCIETE CENTRAL MOTORS SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 011/CNJF/DNJ/CGMP/2023, conclu avec le Comité National des IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie, pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre cent cinquante-deux mille deux cent soixante-deux, nonante-trois centimes (USD 452 262,93) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trois mille cent soixante-cinq, quatre-vingt-quatre centimes (USD 3 165,84).

Fait à Kinshasa, le 25/06/2024.

Pour servir et valoir ce que de droit

Mme. Claude KAYEMBE MBAYI  
Directeur Général

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement